Image not found or type unknown

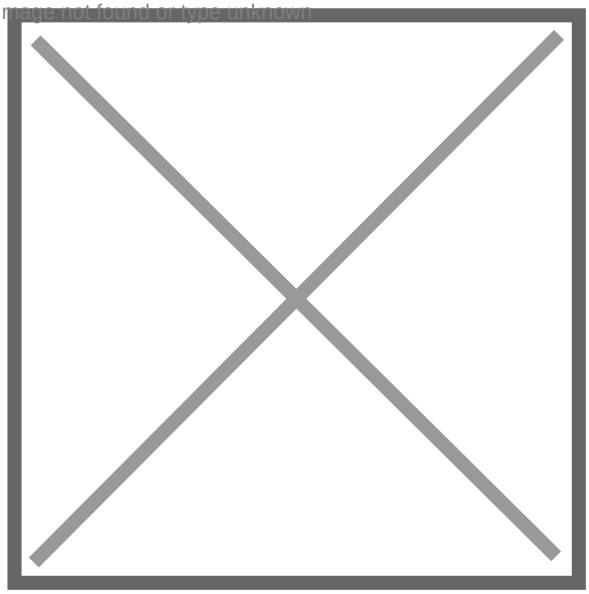

Remboursement d arrhes apres inscription dans une ecole d'art

Par **lepoutre**, le **30/03/2009** à **11:10**

Mon fils de 18 ans est partit visiter et se renseigner sur une école d art à Paris l'école de Condé après l entretien on lui a dit qu'il était accepté il faut juste payer tout de suite 450 euros d'arrhes pour réserver la place et après 150 euros de frais d inscription non remboursés. On lui a mis la pression en disant qu il n'y avait plus beaucoup de places.. que vu son dossier scolaire il n aurai pas de chance dans les écoles publiques etc. etc. j'ai donc fait un chèque. 3 semaines après voulant envoyer le dossier d inscription je me suis aperçue que l école n'a pas d agrément pour la bourse .ayant des revenus modestes et mon fils étant boursier j ai demandé d annuler ma réservation car je ne pouvais pas assurer la scolarité sans cette aide. L'école ne m'a rembourser que 50% suite au papier que j ai signé (je n'ai pas de copie) comment faire pour recevoir la totalité du remboursement?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés